

Bonjour,

Mon projet concerne l'isolation du plafond d'une ancienne porcherie qui donne au-dessus sur une chambre habitable de ma maison. Ce projet de rénovation est dans le cadre des rénovations énergétiques des passoires thermiques entreprises par l'Etat (France Renov). Après passage d'un expert une des conclusions a été la nécessité d'isoler ce plafond.

Sur ce plafond se trouvent deux nids d'hirondelles rustiques qui ont pu nicher grâce au fait qu'il y a des interstices sur la porte.

Je n'ai pas d'autre solution alternative satisfaisante : il n'est pas possible d'isoler complètement la maison sans enlever les nids.

Le fait de retirer ces nids ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, de l'espèce dans son aire de répartition naturelle : condition remplie dès lors que la destruction de 2 nids ne suffit pas à mettre l'espèce en danger.

Mon projet répond à l'un des 5 motifs prévus par l'article L411-2 du Code de l'environnement : condition remplie ici aussi, en l'occurrence l'isolation de mon logement répond à une raison impérative d'intérêt public majeur car cela permettra de réduire ma consommation énergétique et donc la pollution.

De plus, je prévois de maintenir la porte dans sa condition actuelle c'est-à-dire avec ses interstices afin que les hirondelles puissent venir refaire des nids et ainsi conserver le site de nidification.

Pour maximiser les chances je vais également installer deux nids à hirondelle (que j'achèterai sur le site de la LPO).

Pour réduire l'impact, cette isolation sera effectuée en janvier donc en dehors de la période de nidification des hirondelles qui a lieu entre avril et septembre.

Bien cordialement.

marjorie_castel@hotmail.fr, 09 decembre 24 15:21

Bonjour,

Je suis en relation avec la LPO sur ce sujet, c'est eux qui me conseillent dans mes démarches.

Les nids de remplacement que je vais disposer seront sur les murs de la même pièce. Je vais mettre des nids artificiels spéciaux hirondelle rustique mais selon la LPO, comme les murs sont en pierre et donc un matériau rugueux permettant aux hirondelles de faire leurs nids, elles referont probablement leurs propres nids. Il y a des populations d'hirondelles à proximité oui puisque j'en vois très souvent autour de chez moi et dans les

chemins alentours.

Ci-joint une photo des emplacements actuels des nids d'hirondelle rustique ainsi que le cerfa rempli et signé.

Cordialement,

Marjorie Castel